



## COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17

psem@lyon-rhone.fff.fr

### Réunion du 14 mai 2018

**Présidente** : Martine GRANOTTIER (présente)

**Vice-Président** : Arsène MEYER (présent)

**Responsable suivi** : HERVE BAUDOUX (Représentant des clubs) (présent)

**Membres du CD** : Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Said INTIDAM – Bernard BOISSET – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge GOURDAIN

**Représentant des commissions** : Sylvain RICHARD - Thierry PESTRITTO, - Christian DUBOURG – Patrice ECHINARD

### ➡ RAPPORTS DELEGUES OFFICIELS

- **Rencontre séniors D1 TRINITE / PONTCHARRA ST LOUP** : Mr DUBOURG délégué officiel félicite le Président de la Trinité Mr GIUDICE pour l'excellente organisation et sa disponibilité lors de cette rencontre, bravo aux 2 équipes.

- **Rencontre JSO GIVORS / MDA CHASSELAY Séniors Coupe de Lyon et du Rhône**, délégué Mr BENDJEDDOU : rapport transmis à la commission de discipline.

- **Rencontre FC VAULX EN VELIN / ODENAS CHARENTAY Séniors D2**, délégué Mr BENDJEDDOU. Le club de FC VAULX EN VELIN est amendé de 13 € pour absence de délégué. La feuille de route en prévoit 2 obligatoires en séniors alors qu'un seul était présent sur la rencontre. La commission PSEM demande au club du FC VAULX EN VELIN de mettre en place les mesures nécessaires de sécurité lors des rencontres et de suivre la feuille de route. L'organisation de cette rencontre a été médiocre.

### ➡ INFORMATION CLUB

Suite à la préparation du match entre le club LATINO AFC et l'ENTENTE ST PRIEST catégorie séniors D4, la commission PSEM remercie les 2 clubs pour avoir respecté les consignes définies ensemble et félicite les 2 équipes pour le bon état d'esprit durant toute la rencontre. Excellent accueil réservé aux officiels et à l'équipe adverse.

### ➡ RAPPORTS DELEGUES SURPRISES

- **Rencontre ASVEL / AM LAIQ MIONS U17** : la commission PSEM félicite le club de l'ASVEL pour l'excellente organisation de la rencontre et le parfait respect de la feuille de route dans son intégralité. Bravo aux 2 équipes pour le bon esprit durant toute la rencontre.

- **Rencontre SUD LYON F 2013 / AMS TOUSSIEU U17** : le protocole de fin de match non respecté par l'équipe de SUD LYON F2013. Attention au bon respect de la feuille de route.

- **Rencontre FC POINT DU JOUR / FC FRANCHEVILLOIS U17** : il est rappelé à l'équipe de POINT DU JOUR que la chasuble pour les remplaçants est obligatoire. De plus le protocole de fin de match n'a pas été respecté. La commission PSEM demande à l'équipe de POINT DU JOUR de respecter dans son intégralité la feuille de route.

- **Rencontre CHASSE SUR RHONE / AMS DIEMOZ Séniors** : rencontre qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit, bon respect de la feuille de route.

- **Rencontre ASVEL / FC VAULX Séniors D4** : rencontre bien organisée attention cependant aux spectateurs assis sur la main courante, protocole fin de match respecté. Attention à l'éducateur du FC VAULX qui est très souvent en dehors de sa zone et qui s'emporte vivement à chaque décision arbitrale.

- **Rencontre SUD LYONNAIS / AM LAIQ MIONS Séniors D3** : match qui s'est déroulé dans un bon état d'esprit. Protocole de fin de match non respecté par le club de SUD LYONNAIS.

- **Rencontre CORBAS FC / CHAPONNAY MARENNE U17** : police des terrains non respectée par le club de Corbas : des enfants non-inscrits sur la feuille de match se trouvent à l'intérieur du terrain durant la rencontre, une personne se promène pour prendre des photos à l'intérieur du terrain sans chasuble pour prendre des photos. Protocole de fin de match respecté. Rencontre qui s'est jouée dans un bon état d'esprit.



PV 387 DU JEUDI 17 MAI 2018

- **Rencontre US VAULX EN VELIN / FC GERLAND Séniors** : le club de l'US VAULX est amendé de 13 € pour absence de délégué. La feuille de route en prévoit 2 obligatoires en séniors alors qu'un seul était présent sur la rencontre. Protocole de fin de match non respecté. Il est rappelé au FC GERLAND que l'arbitre assistant ne doit pas fumer sur le terrain durant la rencontre et que les béquilles sont interdites sur le banc des remplaçants.

- **Rencontre AS DENICE / AS ST JEAN VILLEURBANNE Séniors** : le club de DENICE est amendé de 2 x 13€ pour absence de délégué alors que 2 sont obligatoires en séniors. De plus les remplaçants ne peuvent être torse nu sur le banc des remplaçants et doivent porter une chasuble. Protocole de fin de match respecté.

## FUSION

- **ST GEORGES DE RENEINS et US BEAUJOLAIS VAUXONNE** : réception documents complémentaires pour fusion. Ré-cépissé de déclaration préfecture FC RENEINS VAUXONNE.

- **Réunion d'information le 14/05 entre ARNAS et DENICE pour une éventuelle fusion.**

## AUDITIONS

- **FC GERLAND** Mr GIOVANNONE Président. La commission PSEM demande au Président de nous transmettre une copie du courrier de réponse adressé à la Ville de Sathonay-Camp, et rappelle l'article 6 des statuts du District de Lyon et du Rhône. La commission PSEM rappelle également que les arbitres assistants ne doivent pas fumer durant une rencontre (rapport délégué surprise séniors contre l'US VAULX).

- **AS DIEMOZ** Mr BELACEL Président : nous comprenons vos circonstances particulières néanmoins nous sommes obligés d'appliquer les règlements de notre District.

## CONVOCATION

La commission PSEM convoque pour le mardi 22 mai à 18h30 le Président du Point du Jour ainsi que le Président de l'AS CRAPONNE et l'éducateur de la catégorie U17 D3 présent lors de la rencontre du 29 avril au Point du Jour. Présence obligatoire sous peine d'amende.

## COURRIER CLUB

**Courrier du club de HAUT LYONNAIS** Mr GOUTAGNY Vice-président qui remercie et félicite le club de l'Entente ST PRIEST pour l'excellent accueil réservé lors de la rencontre séniors D1 du 29/04 ainsi que la parfaite organisation et le bon déroulement de la rencontre.

## COURRIERS ARBITRES

- Mr BEN CHIHI arbitre de la rencontre CHANDIEU-HEYRIEUX / LIERGUES. Remerciements pour l'accueil et bonne tenue des 2 équipes.

- Rapport Mr MICHAUD concernant rencontre FC LYON / AS RHODANIENNE : lu et noté une enquête est en cours.